

PREFET DE LA MANCHE

SAINT-LO, le 30 DEC. 2011

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DE LA REGLEMENTATION

BUREAU DE LA CIRCULATION

Télécopie : 02.33.75.47.50

Réf. : GP. IC - N° 11- 196

Dossier suivi par G. POREE

☎ 02.33.75.47.47

✉ gilles.poree@manche.gouv.fr

LE PREFET DE LA MANCHE

à

**Mesdames et Messieurs les maires
(en communication à Madame et Messieurs Les sous-préfets)**

Objet : Démarches d'immatriculation des véhicules

P.J. : Un guide pratique

La mairie est pour le citoyen et l'usager, un lieu privilégié d'obtention de renseignements relatifs à l'ensemble de ses démarches administratives.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les cartes grises des véhicules automobiles, une réglementation complexe rend difficile une aide efficace aux administrés au vu de la diversité des documents à présenter selon les cas, et du calcul du montant des taxes d'immatriculation.

Afin d'aider l'ensemble de vos concitoyens, je vous adresse ci-joint, un guide pratique d'immatriculation.

Ce document explique de manière la plus simple possible quels sont les documents à joindre à une demande de carte grise pour la majorité des situations rencontrées par les automobilistes.

Il pourra être utilisé soit par la personne chargée de l'accueil en mairie, soit laissé en libre consultation.

Je vous remercie par avance de votre contribution à l'amélioration constante du fonctionnement des services administratifs, de nature à faciliter la vie quotidienne de l'ensemble de la population.

Pour le Préfet,
le Directeur



Christian CLERC



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA MANCHE

CARTES GRISES

GUIDE PRATIQUE



Je change d'adresse	2
Je me marie ; je dois enregistrer mon nom d'épouse, et/ou faire figurer mon époux(se) comme co-titulaire	3
Je divorce ; je dois m'enregistrer comme seul titulaire et/ou supprimer mon nom d'épouse.	4
Mon époux(se) est décédé(e) ; je dois m'enregistrer comme seul(e) titulaire.	5
Duplicata pour perte, vol, détérioration ou absence de place pour la vignette du prochain contrôle technique.	6
J'ai acheté un véhicule d'occasion déjà immatriculé en France à un particulier.	7
J'ai acheté ou j'ai hérité d'un véhicule d'occasion déjà immatriculé en France dans le cadre d'une succession.	8
J'ai acheté un véhicule d'occasion immatriculé à l'étranger.	9
Je dois immatriculer un cyclomoteur d'occasion non encore immatriculé.	10
Cas particuliers	11
<i>Je n'ai pas de justificatif de domicile à mon nom</i>	<i>11</i>
<i>Immatriculation au nom de Mineurs ou de Majeurs incapables</i>	<i>11</i>
ANNEXES	12
<i>Calcul des Taxes</i>	<i>12</i>
Taxes Régionales	13
Taxes CO ²	14
Eco-Taxes	15
<i>Succession, certificat de vente</i>	<i>16</i>

Je change d'adresse

Pour effectuer un changement d'adresse, vous avez la possibilité d'envoyer votre demande de certificat d'immatriculation à l'adresse suivante :

PREFECTURE DE LA MANCHE
CARTES GRISES
3 PLACE DE LA PREFECTURE
CS 10419
50 009 ST LO CEDEX

Ce dossier devra comprendre les documents suivants :

<p>Vous avez une ancienne immatriculation</p> 	<p>Vous avez une nouvelle immatriculation</p>  <p>Pour ces nouvelles immatriculations, le changement d'adresse se réalise à l'aide d'une simple étiquette qui est collée sur la carte grise jusqu'à la production de trois étiquettes.</p>
<p>La carte grise originale (découpez et complétez le coupon détachable qui vous permettra de circuler pendant un mois)</p>	<p>La photocopie de la carte grise jusqu'à la production de trois étiquettes, au delà, joignez l'original.</p>
<p>Un chèque à l'ordre du Trésor Public de 2,50 €</p>	<p>Gratuit jusqu'à la production de trois étiquettes, au delà un chèque à l'ordre du Trésor Public de 2,50 €</p>
<p>Une demande de certificat d'immatriculation (imprimé disponible en mairie ou sur Internet)</p>	
<p>Vérifiez à la rubrique X.1 ou au dos de la carte grise si votre contrôle technique est en cours de validité, sinon, joignez la preuve d'un contrôle technique en cours de validité.</p>	
<p>La photocopie d'une pièce d'identité de chaque titulaire et co-titulaire : carte d'identité, permis de conduire, passeport ou titre de séjour pour les personnes physiques, KBIS pour les sociétés</p> <p>Attention : si vous portez un nom d'usage ou d'épouse différent du nom de naissance, le justificatif d'identité doit le mentionner, dans le cas contraire, ajoutez copie du livret de famille.</p>	
<p>La photocopie d'un justificatif de votre nouveau domicile pour les personnes physiques (Quittance de loyer, de gaz, d'électricité, de téléphone, attestation d'assurance logement, titre de propriété, certificat d'imposition ou de non imposition).</p> <p>Attention, si vous êtes hébergé et que vous n'avez pas de justificatif de domicile à votre nom, veuillez consulter la rubrique « <u>Je n'ai pas de justificatif de domicile à mon nom</u> »</p>	

Je me marie ;

je dois enregistrer mon nom d'épouse, et/ou faire figurer mon époux(se) comme co-titulaire

Pour effectuer un changement d'état matrimonial à la suite d'un mariage, vous avez la possibilité d'envoyer votre demande de certificat d'immatriculation à l'adresse suivante :

PREFECTURE DE LA MANCHE
CARTES GRISES
3 PLACE DE LA PREFECTURE
CS 10419
50 009 ST LO CEDEX

Ce dossier devra comprendre les documents suivants :

Une demande de certificat d'immatriculation : imprimé disponible en mairie ou sur Internet : cocher la rubrique changement d'état civil ou matrimonial
La carte grise originale (découpez et complétez le coupon détachable qui vous permettra de circuler pendant un mois)
Vérifiez à la rubrique X.1 ou au dos de la carte grise si votre contrôle technique est en cours de validité, sinon, joignez la preuve d'un contrôle technique en cours de validité.
La photocopie d'une pièce d'identité de chaque titulaire et co-titulaire : carte d'identité, permis de conduire, passeport ou titre de séjour pour les personnes physiques
La photocopie d'un justificatif de votre domicile pour les personnes physiques (Quittance de loyer, de gaz, d'électricité, de téléphone, attestation d'assurance logement, titre de propriété, certificat d'imposition ou de non imposition). Attention, si vous êtes hébergé et que vous n'avez pas de justificatif de domicile à votre nom, veuillez consulter la rubrique « <u>Je n'ai pas de justificatif de domicile à mon nom</u> »
La photocopie : soit du livret de famille, soit d'un extrait d'acte de mariage.
Un chèque à l'ordre du Trésor public d'un montant de 2,50 €
Une enveloppe affranchie au tarif normal libellée à votre nom et adresse si votre immatriculation est ancienne.

Je divorce ;

je dois m'enregistrer comme seul titulaire et/ou supprimer mon nom d'épouse.

Pour effectuer un changement d'état matrimonial à la suite d'un divorce, vous avez la possibilité d'envoyer votre demande de certificat d'immatriculation à l'adresse suivante :

PREFECTURE DE LA MANCHE
CARTES GRISES
3 PLACE DE LA PREFECTURE
CS 10419
50 009 ST LO CEDEX

Ce dossier devra comprendre les documents suivants :

Une demande de certificat d'immatriculation : imprimé disponible en mairie ou sur Internet : cocher la rubrique changement d'état civil ou matrimonial
La carte grise originale (découpez et complétez le coupon détachable qui vous permettra de circuler pendant un mois)
Vérifiez à la rubrique X.1 ou au dos de la carte grise si votre contrôle technique est en cours de validité, sinon, joignez la preuve d'un contrôle technique en cours de validité.
La photocopie d'une pièce d'identité du (de la) demandeur : carte d'identité, permis de conduire, passeport ou titre de séjour.
La photocopie d'un justificatif de votre domicile pour les personnes physiques (Quittance de loyer, de gaz, d'électricité, de téléphone, attestation d'assurance logement, titre de propriété, certificat d'imposition ou de non imposition). Attention, si vous êtes hébergé et que vous n'avez pas de justificatif de domicile à votre nom, veuillez consulter la rubrique « <u>Je n'ai pas de justificatif de domicile à mon nom</u> »
La photocopie : du jugement de divorce définitif qui vous autorise à conserver votre nom d'usage et/ou vous attribue le véhicule. Si le jugement de divorce ne précise pas l'attribution du véhicule : la convention de partage ou cession de votre conjoint(e).
Un chèque à l'ordre du Trésor public d'un montant de 2,50 €
Une enveloppe affranchie au tarif normal libellée à votre nom et adresse si votre immatriculation est ancienne

**Mon époux(se) est décédé(e) ;
je dois m'enregistrer comme seul(e) titulaire.**

Pour effectuer un changement d'état matrimonial à la suite d'un décès, vous avez la possibilité d'envoyer votre demande de certificat d'immatriculation à l'adresse suivante :

PREFECTURE DE LA MANCHE
CARTES GRISES
3 PLACE DE LA PREFECTURE
CS 10419
50 009 ST LO CEDEX

Ce dossier devra comprendre les documents suivants :

Une demande de certificat d'immatriculation : imprimé disponible en mairie ou sur Internet : cocher la rubrique changement d'état civil ou matrimonial

La carte grise originale (découpez et complétez le coupon détachable qui vous permettra de circuler pendant un mois)

Vérifiez à la rubrique X.1 ou au dos de la carte grise si votre contrôle technique est en cours de validité, sinon, joignez la preuve d'un contrôle technique en cours de validité.

La photocopie d'une pièce d'identité du (de la) demandeur :
carte d'identité, permis de conduire, passeport ou titre de séjour pour les personnes physiques

La photocopie d'un justificatif de votre domicile pour les personnes physiques (Quittance de loyer, de gaz, d'électricité, de téléphone, attestation d'assurance logement, titre de propriété, certificat d'imposition ou de non imposition).

Attention, si vous êtes hébergé et que vous n'avez pas de justificatif de domicile à votre nom, veuillez consulter la rubrique « Je n'ai pas de justificatif de domicile à mon nom »

Si vous étiez marié(e) sans contrat de mariage :
La photocopie du livret de famille, pages mariages et décès.
Si vous étiez marié(e) avec contrat de mariage :
Attestation du notaire ou certificat d'hérédité - qui indique la liste des héritiers - et un certificat de cession complété et signé par tous les héritiers : voir certificat de vente pour succession

Un chèque à l'ordre du Trésor public d'un montant de 2,50 €

Une enveloppe affranchie au tarif normal libellée à votre nom et adresse si votre immatriculation est ancienne.

Duplicata pour perte, vol, détérioration ou absence de place pour la vignette du prochain contrôle technique.

Pour effectuer une demande de duplicata, vous avez la possibilité d'envoyer votre demande de certificat d'immatriculation à l'adresse suivante :

PREFECTURE DE LA MANCHE
CARTES GRISES
3 PLACE DE LA PREFECTURE
CS 10419
50 009 ST LO CEDEX

Ce dossier devra comprendre les documents suivants :

Une demande de certificat d'immatriculation : imprimé disponible en mairie ou sur Internet : cocher la rubrique duplicata

Une déclaration de perte ou de vol délivrée par les Forces de l'Ordre territorialement compétentes (Gendarmerie ou Police) ou la carte grise détériorée.

Vérifiez à la rubrique X.1 ou au dos de la carte grise si votre contrôle technique est en cours de validité, sinon, joignez la preuve d'un contrôle technique en cours de validité.

La photocopie d'une pièce d'identité de chaque titulaire et co-titulaire : carte d'identité, permis de conduire, passeport ou titre de séjour pour les personnes physiques, KBIS pour les sociétés
Attention : si vous portez un nom d'usage ou d'épouse différent du nom de naissance, le justificatif d'identité doit le mentionner, dans le cas contraire, ajoutez copie du livret de famille.

La photocopie d'un justificatif de votre domicile pour les personnes physiques (Quittance de loyer, de gaz, d'électricité, de téléphone, attestation d'assurance logement, titre de propriété, certificat d'imposition ou de non imposition).

Attention, si vous êtes hébergé et que vous n'avez pas de justificatif de domicile à votre nom, veuillez consulter la rubrique « Je n'ai pas de justificatif de domicile à mon nom »

Une enveloppe affranchie au tarif normal libellée à votre nom et adresse si votre immatriculation est ancienne.

Cyclomoteur : Gratuit

Autre véhicule, chèque à l'ordre du trésor public d'un montant de :

- si le duplicata est demandé pour absence de place pour les vignettes de contrôle technique : 2,5 €.
- autres cas :
 - ancienne immatriculation 1234 AB 50 : 6,50 €
 - nouvelle immatriculation AB-123-CD :
 - vélocycle de cylindrée inférieure à 125 cm³ : 15,50 €
 - autre véhicule : 41,50 €

J'ai acheté un véhicule d'occasion déjà immatriculé en France à un particulier.

Pour immatriculer un véhicule acheté d'occasion à votre nom, vous avez la possibilité de réaliser vos démarches auprès d'un des 200 professionnels habilités pour effectuer des cartes grises dans le département :

la liste de ces professionnels est disponible sur le site Internet de la Préfecture de la Manche : <http://www.manche.gouv.fr/> et de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : <http://www.ants.interieur.gouv.fr/>. Vous pouvez aussi envoyer votre dossier à l'adresse suivante :

Préfecture de la Manche - Cartes Grises
3 place de la Préfecture - CS 10419
50 009 ST LO Cedex

Ce dossier devra comprendre les documents suivants :

Une demande de certificat d'immatriculation : imprimé disponible en mairie ou sur Internet : cocher la rubrique certificat.

La carte grise originale revêtue de la mention "vendue le .../.../..." et signée par les vendeurs du véhicule.

Note : En attente de recevoir la nouvelle carte grise, découpez le coupon détachable au bas de la carte grise préalablement complétée ou photocopiez la carte grise.

La preuve d'un contrôle technique de moins de six mois ou de moins de deux mois si une contre-visite est prescrite pour les véhicules de plus de 4 ans (voitures et camionnettes).

La photocopie d'une pièce d'identité de chaque titulaire et co-titulaire : carte d'identité, permis de conduire, passeport ou titre de séjour pour les personnes physiques, KBIS pour les sociétés

Attention : si vous portez un nom d'usage ou d'épouse différent du nom de naissance, le justificatif d'identité doit le mentionner, dans le cas contraire, ajoutez copie du livret de famille.

La photocopie d'un justificatif de votre domicile pour les personnes physiques (Quittance de loyer, de gaz, d'électricité, de téléphone, attestation d'assurance logement, titre de propriété, certificat d'imposition ou de non imposition).

Attention, si vous êtes hébergé et que vous n'avez pas de justificatif de domicile à votre nom, veuillez consulter la rubrique « Je n'ai pas de justificatif de domicile à mon nom »

La déclaration de cession originale, sans rature ni surcharge.

Attention : si la carte grise est au nom de plusieurs copropriétaires, l'imprimé de déclaration de cession doit être complété et signé par tous les copropriétaires

Une enveloppe affranchie au tarif normal libellée à votre nom et adresse si votre immatriculation est ancienne.

Un chèque à l'ordre du Trésor Public : pour le montant, consulter l'annexe « Calcul des Taxes »

J'ai acheté ou j'ai hérité d'un véhicule d'occasion déjà immatriculé en France dans le cadre d'une succession.

Pour immatriculer un véhicule acheté d'occasion dans le cadre d'une succession à votre nom, vous avez la possibilité d'envoyer votre demande de certificat d'immatriculation à l'adresse suivante :

PREFECTURE DE LA MANCHE
CARTES GRISES
3 PLACE DE LA PREFECTURE
CS 10419
50 009 ST LO CEDEX

Ce dossier devra comprendre les documents suivants :

Une demande de certificat d'immatriculation : imprimé disponible en mairie ou sur Internet : cocher la rubrique certificat
La carte grise originale. Note : En attente de recevoir la nouvelle carte grise, découpez le coupon détachable au bas de la carte grise préalablement complétée ou photocopiez la carte grise.
La preuve d'un contrôle technique de moins de six mois ou de moins de deux mois si une contre-visite est prescrite pour les véhicules de plus de 4 ans (voitures et camionnettes). Dans le cas d'une immatriculation au profit d'un des héritiers, le contrôle technique doit simplement être en cours de validité.
La photocopie d'une pièce d'identité de chaque titulaire et co-titulaire : carte d'identité, permis de conduire, passeport ou titre de séjour pour les personnes physiques, KBIS pour les sociétés Attention : si vous portez un nom d'usage ou d'épouse différent du nom de naissance, le justificatif d'identité doit le mentionner, dans le cas contraire, ajoutez copie du livret de famille.
La photocopie d'un justificatif de votre domicile pour les personnes physiques (Quittance de loyer, de gaz, d'électricité, de téléphone, attestation d'assurance logement, titre de propriété, certificat d'imposition ou de non imposition). Attention, si vous êtes hébergé et que vous n'avez pas de justificatif de domicile à votre nom, veuillez consulter la rubrique « <u>Je n'ai pas de justificatif de domicile à mon nom</u> »
Attestation du notaire qui indique la liste des héritiers ou certificat d'hérédité délivré par le Maire et un certificat de cession signé par tous les héritiers (voir <u>certificat de vente pour succession</u> en annexe)
Une enveloppe affranchie au tarif normal libellée à votre nom et adresse si votre immatriculation est ancienne.
Un chèque à l'ordre du Trésor Public : pour le montant, consulter l'annexe « <u>Calcul des Taxes</u> »

J'ai acheté un véhicule d'occasion immatriculé à l'étranger.

Pour immatriculer un véhicule acheté d'occasion immatriculé à l'étranger, vous avez la possibilité d'envoyer votre demande de certificat d'immatriculation à l'adresse suivante :

PREFECTURE DE LA MANCHE
CARTES GRISES
3 PLACE DE LA PREFECTURE
CS 10419
50 009 ST LO CEDEX

Ce dossier devra comprendre les documents suivants :

Une demande de certificat d'immatriculation : imprimé disponible en mairie ou sur Internet : cocher la rubrique certificat.
Le titre de circulation étranger, ou à défaut, une pièce officielle prouvant l'origine de propriété du véhicule ou certifiant que ce certificat d'immatriculation a été retiré par les autorités du pays d'origine.
La preuve d'un contrôle technique de moins de six mois ou de moins de deux mois si une contre-visite est prescrite pour les véhicules de plus de 4 ans.
Le certificat de conformité de type communautaire, ou, s'il n'existe pas, une attestation d'identification complète du véhicule délivrée par le constructeur ou son représentant en France. Si cette attestation est incomplète ou n'existe pas, un Procès verbal de réception à titre isolé établi par la DREAL (02 50 01 83 51)
La photocopie d'une pièce d'identité de chaque titulaire et co-titulaire : carte d'identité, permis de conduire, passeport ou titre de séjour pour les personnes physiques, KBIS pour les sociétés Attention : si vous portez un nom d'usage ou d'épouse différent du nom de naissance, le justificatif d'identité doit le mentionner, dans le cas contraire, ajoutez copie du livret de famille.
La photocopie d'un justificatif de votre domicile pour les personnes physiques (Quittance de loyer, de gaz, d'électricité, de téléphone, attestation d'assurance logement, titre de propriété, certificat d'imposition ou de non imposition). Attention, si vous êtes hébergé et que vous n'avez pas de justificatif de domicile à votre nom, veuillez consulter la rubrique « <u>Je n'ai pas de justificatif de domicile à mon nom</u> »
La déclaration de cession originale, sans rature ni surcharge et les déclarations de cessions successives des professionnels de l'automobile intermédiaires si besoin ou facture d'achat.
Une enveloppe affranchie au tarif normal libellée à votre nom et adresse.
Un certificat Fiscal pour un véhicule en provenance de l'Union Européenne ou un certificat de dédouanement 846A pour un véhicule en provenance d'un autre pays, sauf pour les véhicules agricoles, forestiers, remorques, semi-remorques, ou engins spéciaux
Un chèque à l'ordre du Trésor Public : pour le montant, consulter l'annexe « <u>Calcul des Taxes</u> »

Je dois immatriculer un cyclomoteur d'occasion non encore immatriculé.

Pour immatriculer un cyclomoteur non encore immatriculé, vous avez la possibilité d'envoyer votre demande de certificat d'immatriculation à l'adresse suivante :

PREFECTURE DE LA MANCHE
CARTES GRISES
3 PLACE DE LA PREFECTURE
CS 10419
50 009 ST LO CEDEX

Ce dossier devra comprendre les documents suivants :

Une demande de certificat d'immatriculation : imprimé disponible en mairie ou sur Internet : cocher la rubrique certificat

Le certificat de conformité original, sinon, l'un des documents suivants :

- Le duplicata du certificat de conformité délivré par le constructeur ou son représentant,
- La facture d'achat ou l'attestation d'assurance sous réserve que ce document comporte au moins les informations suivantes : le genre, la marque, le type et le numéro d'identification du véhicule - pour les véhicules fabriqués après 1980, ce numéro d'identification comporte 17 caractères alphanumériques – et si possible la dénomination commerciale et la cylindrée.

La photocopie d'une pièce d'identité de chaque titulaire et co-titulaire : carte d'identité, permis de conduire, passeport ou titre de séjour pour les personnes physiques, KBIS pour les sociétés.

Attention :

- si le titulaire est mineur, la demande doit être signée par une personne disposant de l'autorité parentale (père, mère ou tuteur) : voir l'annexe « immatriculation au nom de mineurs ou de majeurs incapables ».
- Attention : si vous portez un nom d'usage ou d'épouse différent du nom de naissance, le justificatif d'identité doit le mentionner, dans le cas contraire, ajoutez copie du livret de famille.

La photocopie d'un justificatif de votre domicile pour les personnes physiques (Quittance de loyer, de gaz, d'électricité, de téléphone, attestation d'assurance logement, titre de propriété, certificat d'imposition ou de non imposition).

Attention, si vous êtes hébergé et que vous n'avez pas de justificatif de domicile à votre nom, veuillez consulter la rubrique « Je n'ai pas de justificatif de domicile à mon nom »

Facture d'achat ou sa copie, déclaration de cession, ou une attestation d'assurance du véhicule depuis au moins trois ans.

Une enveloppe affranchie au tarif normal libellée à votre nom et adresse.

Cas particuliers

Je n'ai pas de justificatif de domicile à mon nom

1. Les personnes hébergées chez un particulier doivent joindre les documents suivants :
 - Une attestation sur l'honneur rédigée par la personne qui héberge le demandeur et qui atteste de la résidence du demandeur
 - Une pièce d'identité et un justificatif de domicile de l'hébergeant
 - Un document officiel montrant la réalité de la résidence du demandeur à ce domicile (feuille d'imposition, carte de sécurité sociale, titre d'allocation familiales)
2. Les personnes domiciliées dans un camping ou à l'hôtel : présenter une facture établie par le gérant ou le propriétaire du camping ou de l'hôtel.
3. Les personnes qui n'ont pas de domicile fixe : photocopie d'un livret ou carnet de circulation en cours de validité.
4. Les personnes domiciliées à un organisme d'accueil doivent fournir une attestation d'élection de domicile.

Immatriculation au nom de Mineurs ou de Majeurs incapables

L'imprimé de demande d'immatriculation doit être signé par une personne disposant de l'autorité parentale (père ou mère) ou par le tuteur légal.

Les documents à joindre sont :

- copie du justificatif d'identité du représentant ou du tuteur,
- copie du jugement du juge des tutelles,
- copie du justificatif d'identité de l'incapable (mineur ou majeur).
- copie du justificatif de domicile.

ANNEXES

Calcul des Taxes

Acquisition d'un véhicule neuf ou d'occasion

Cyclomoteurs	GRATUIT
--------------	---------

Voiturettes sans permis de conduire :	
Moins de 10 ans d'âge	41,50 €
Plus de 10 ans d'âge	24,50 €

Remorques, semi-remorques, caravanes, véhicules agricoles :	59,50 €
---	---------

Vélocycle (cylindrée inférieure ou égale à 125 cm ³ :	
Moins de 10 ans d'âge	24,50 €
Plus de 10 ans d'âge	15,50 €

Véhicules de transport de marchandises : y compris les véhicules spéciaux de transport, genre citernes, tonnes, fourgons	
Camionnettes (CTTE) PTAC inférieur ou égal à 3,5 T :	40,50 € + Taxe Régionale
dont le PTAC est > à 3,5 T et < à 6 T	133,50 € + Taxe Régionale
dont le PTAC est > ou = à 6 T et < à 11 T	195,50 € + Taxe Régionale
dont le PTAC est égal ou supérieur à 11 T	291,50 € + Taxe Régionale
Véhicules de transport en commun (+ de 8 personnes, non compris le conducteur) et Tracteurs routiers :	291,50 € + Taxe Régionale

Motocyclettes, Quadricycles à moteurs...	6,50 € + Taxe Régionale
--	-------------------------

Voitures de tourisme :	
Véhicule d'occasion déjà immatriculé en France :	6,50 € + Taxe Régionale + Taxe CO
Véhicule neuf ou d'occasion jamais immatriculé en France :	6,50 € + Taxe Régionale + Eco-Taxe

Taxes Régionales

Puissance CV fiscaux	Voitures de tourisme Véhicules utilitaires d'un PTAC ≤ 3,5 T		Véhicules utilitaires d'un PTAC > 3,5T Tracteurs non agricoles Motocyclettes Scooters Side-cars	
	- de 10 ans	+ de 10 ans	- de 10 ans	+ de 10 ans
1	35 €	18 €	18 €	9 €
2	70 €	35 €	35 €	18 €
3	105 €	53 €	53 €	26 €
4	140 €	70 €	70 €	35 €
5	175 €	88 €	88 €	44 €
6	210 €	105 €	105 €	53 €
7	245 €	123 €	123 €	61 €
8	280 €	140 €	140 €	70 €
9	315 €	158 €	158 €	79 €
10	350 €	175 €	175 €	88 €
11	385 €	193 €	193 €	96 €
12	420 €	210 €	210 €	105 €
13	455 €	228 €	228 €	114 €
14	490 €	245 €	245 €	123 €
15	525 €	263 €	263 €	131 €
16	560 €	280 €	280 €	140 €
17	595 €	298 €	298 €	149 €
18	630 €	315 €	315 €	158 €
19	665 €	333 €	333 €	166 €
20	700 €	350 €	350 €	175 €
21	735 €	368 €	368 €	184 €
22	770 €	385 €	385 €	193 €
23	805 €	403 €	403 €	201 €
24	840 €	420 €	420 €	210 €
25	875 €	438 €	438 €	219 €
26	910 €	455 €	455 €	228 €
27	945 €	473 €	473 €	236 €
28	980 €	490 €	490 €	245 €
29	1 015 €	508 €	508 €	254 €
30	1 050 €	525 €	525 €	263 €
31	1 085 €	543 €	543 €	271 €
32	1 120 €	560 €	560 €	280 €

Taxes CO²

TAXE CO²

applicable au 1er juillet 2006 pour les véhicules particuliers mis en circulation à compter du 1er juin 2004

Pour un véhicule réceptionné CE (sur votre carte grise, la rubrique K est complétée par un numéro de type "e2*...")

Somme à ajouter à la taxe additionnelle de la carte grise pour un véhicule neuf ou un changement de propriétaire

TARIFS CO ² entre 200 et 250 g/km				TARIFS CO ² au dessus de 250 g/km			
201	2 €	226	52 €	251	104 €	276	204 €
202	4 €	227	54 €	252	108 €	277	208 €
203	6 €	228	56 €	253	112 €	278	212 €
204	8 €	229	58 €	254	116 €	279	216 €
205	10 €	230	60 €	255	120 €	280	220 €
206	12 €	231	62 €	256	124 €	281	224 €
207	14 €	232	64 €	257	128 €	282	228 €
208	16 €	233	66 €	258	132 €	283	232 €
209	18 €	234	68 €	259	136 €	284	236 €
210	20 €	235	70 €	260	140 €	285	240 €
211	22 €	236	72 €	261	144 €	286	244 €
212	24 €	237	74 €	262	148 €	287	248 €
213	26 €	238	76 €	263	152 €	288	252 €
214	28 €	239	78 €	264	156 €	289	256 €
215	30 €	240	80 €	265	160 €	290	260 €
216	32 €	241	82 €	266	164 €	291	264 €
217	34 €	242	84 €	267	168 €	292	268 €
218	36 €	243	86 €	268	172 €	293	272 €
219	38 €	244	88 €	269	176 €	294	276 €
220	40 €	245	90 €	270	180 €	295	280 €
221	42 €	246	92 €	271	184 €	296	284 €
222	44 €	247	94 €	272	188 €	297	288 €
223	46 €	248	96 €	273	192 €	298	292 €
224	48 €	249	98 €	274	196 €	299	296 €
225	50 €	250	100 €	275	200 €	300	300 €

Pour un véhicule non réceptionné CE (sur votre carte grise, la rubrique K ne comporte aucune indication)

De 10 à moins de 15 Chevaux Fiscaux : 100 € / A partir de 15 Chevaux Fiscaux : 300 €

Eco-Taxes

La taxe est due sur le premier certificat d'immatriculation délivré en France pour une voiture particulière

Pour les voitures particulières réceptionnées CE :
sur votre certificat de conformité, un numéro de réception de type "e2*..." est présent

TAUX D'ÉMISSION de dioxyde de carbone (en grammes par kilomètre)	TARIF DE LA TAXE (en euros)				
	Année d'acquisition				
	2008	2009	2010	2011	2012
Taux ≤ 140	0	0	0	0	0
141 ≤ taux ≤ 145	0	0	0	0	200
146 ≤ taux ≤ 150	0	0	0	0	200
151 ≤ taux ≤ 155	0	0	0	200	500
156 ≤ taux ≤ 160	0	0	200	750	750
161 ≤ taux ≤ 165	200	200	750	750	750
166 ≤ taux ≤ 180	750	750	750	750	750
181 ≤ taux ≤ 190	750	750	750	750	1 100
191 ≤ taux ≤ 195	750	750	750	1 600	1 600
196 ≤ taux ≤ 200	750	750	1 600	1 600	1 600
201 ≤ taux ≤ 230	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600
231 ≤ taux ≤ 235	1 600	1 600	1 600	1 600	2 600
236 ≤ taux ≤ 240	1 600	1 600	1 600	1 600	2 600
241 ≤ taux ≤ 245	1 600	1 600	1 600	2 600	2 600
246 ≤ taux ≤ 250	1 600	1 600	2 600	2 600	2 600
250 < taux	2 600	2 600	2 600	2 600	2 600

Pour les voitures particulières non réceptionnées CE :
sur votre certificat de conformité, aucun numéro de type "e1*..." n'est présent

Puissance Fiscale (en chevaux-vapeur)	Montant de la taxe (en euros)
Puissance fiscale ≤ à 7	0
8 ≤ puissance fiscale ≤ 9	750
10 ≤ puissance fiscale ≤ 11	1 100
12 ≤ puissance fiscale ≤ 16	1 600
16 < puissance fiscale	2 600

Pour les véhicules introduits en France après avoir été immatriculés dans un autre pays, la taxe est réduite d'un dixième par année écoulée depuis cette immatriculation

Abattement de l'écotaxe pour les véhicules fonctionnant au super-éthanol (au 1^{er} janvier 2009)
Deux conditions pour bénéficier de cette exonération :

- 1 / Le véhicule dispose d'une énergie flexfuel
- 2 / son taux de mission de CO² est ≤ à 250 g/km

Succession, certificat de vente

À.....

Le .../.../.....

Les héritiers soussignés, désignés ci-dessous,
autorisent :

nom

prénom

demeurant

à solliciter l'immatriculation à son nom
du véhicule

Rubriques de la carte grise		Libellé
A	Numéro d'immatriculation	
D1	Marque	
D2	Type	
J1	Genre	
J3	Carrosserie	
B	date de 1 ^{ère} mise en circulation	
E	numéro d'identification	
P3	Energie	
P6	Puissance	
S1	Places assises	

Provenant de l'héritage de :

nom

prénom

décédé le .../.../.....

Nom	Prénom	Domicile	Signature